



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

L'APPEL  
DES  
PÔLES

## Agenda et mode opératoire de l'action éducative l'Appel des Pôles 2023-2024

- **Mi-décembre 2023** : lancement de l'action éducative l'Appel des Pôles (courrier du directeur général de l'enseignement scolaire aux recteurs).
- **Décembre 2023** : les recteurs intéressés informent les référents nationaux (Laurent Mayet et Pascal-Raphaël Ambrogi, inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche) de l'engagement de leur académie dans le projet.  
Les recteurs désignent au sein de leur académie un coordonnateur académique de l'action éducative. Ce dernier, lançant un appel à projets, informe les chefs d'établissement de l'académie de l'existence de l'action éducative l'Appel des Pôles et en présente les modalités (cahier des charges), ainsi que le programme de travail (liste des 38 thèmes polaires).
- **Entre le 8 janvier et le 22 janvier 2024** : les enseignants intéressés inscrivent leurs classes auprès du coordonnateur académique désigné par le recteur (nom de l'établissement, nom de l'enseignant, classe et choix du thème polaire retenu).
- **Le 22 janvier 2024** : le coordonnateur académique établit un tableau définitif des inscriptions selon le modèle fourni par la DGESCO et le communique aux référents nationaux.
- **Le 7 février 2024** : les référents nationaux transmettent à chaque référent académique la liste et les coordonnées des parrains et des marraines correspondants des classes inscrites dans leur académie.
- **Du 8 février au 15 mai 2024** : les professeurs prennent contact avec les parrains et marraines identifiés. Les classes mènent leur projet à son terme et réalisent le cahier de présentation du projet (voir cahier des charges).
- **Le 15 mai 2024** : les enseignants envoient les contributions de leur classe sous format numérique au coordonnateur académique.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



[www.lecerclepolaire.com](http://www.lecerclepolaire.com)

- **Entre le 22 mai et 15 juin 2024** : un jury académique désigné par le recteur et présidé par lui ou par son représentant sélectionne parmi les projets un « Prix spécial collège » et un « Prix spécial lycée » de l'Appel des Pôles. Un certificat de participation à l'Appel des Pôles est transmis à l'ensemble des enseignants participants à l'attention de leurs élèves. Les productions des deux classes lauréates sont transmises aux référents nationaux.
- **Entre le 15 juin et le 30 juin 2024** : une cérémonie académique de restitution est organisée avec la participation des classes engagées et de quelques marraines ou parrains de l'opération. Le « prix spécial collège » et le « prix spécial lycée » de l'Appel des Pôles (un modèle personnalisable sera transmis aux référents académiques) sont remis aux classes lauréates.
- **Entre le 15 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2024** : le comité national de pilotage de la mission l'Appel des Pôles sélectionne un Grand prix national Appel des Pôles pour un lycée et pour un collège parmi les lauréats académiques.
- **Au cours de la seconde moitié du mois de septembre 2024** : une cérémonie rassemblant des représentants des deux classes lauréates (collège et lycée) se déroulera au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à Paris, en présence du ministre et de plusieurs personnalités du monde polaire (aventuriers ou scientifiques). Les deux Grands prix nationaux de l'Appel des Pôles, « spécial collège » et « spécial lycée », sont remis lors de la cérémonie.

